

FICHE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Décor

Descriptif: _____

Espace scénique: _____

Ouvertures: _____

Profondeur: _____

Hauteur: _____

Temps de montage (réglage son/lumière inclus): _____

Temps de démontage: _____

Si votre candidature est retenue, il vous sera demandé pour l'édition des programmes de nous fournir 3 photos numériques de bonne qualité du spectacle, d'envoyer par courrier 3 affiches et quelques flyers de la pièce.

Le choix des spectacles est fait de manière subjective. Les organisateurs ont tenu compte de toutes les contraintes techniques et organisationnelles tout en préservant l'harmonie et la diversité du festival.

Merci de nous retourner cette fiche de renseignements soit par mail :

contact@malleaugrenier.com

Soit par courrier à l'adresse ci-dessous :

Catherine Canovas

10, route de Sous-Etraz • CIDEX 1063 • 74140 Massongy • Tél. 06 78 13 72 23

La troupe déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des articles et les accepter.

A _____, le _____

Signature du responsable: _____

Matériel à disposition :

Lumières: 12 PC 1000 watts • 5 PC 500 watts • 2 découpes 1000 watts • 1 strombo
1 table lumière 2 x 24 • bloc de puissance 18 pistes en 16 ampères

Son: Lecteur CD • Carte son externe USB • Ampli

Scène de Quincy: 4,80 m. d'ouverture • 5 m. de profondeur • 2,80 m. de hauteur utile

www.malleaugrenier.com

THEATRE DE QUINCY

La Malle au Grenier

7^e Festival de théâtre de Massongy

« Quincy soit-il! »

22, 23 et 24 novembre 2019

Règlement du festival

La Malle au Grenier organise son 7^e Festival de théâtre à Massongy (théâtre, théâtre pour enfants, contes, lecture, impro). Le festival est ouvert à toutes les troupes exclusivement amateur. La durée du spectacle ne devra pas excéder 2 heures entracte inclus, les spectacles de courtes durées seront aussi les bienvenus. La sélection des spectacles est assurée par le comité d'organisation composé par des membres du comité d'administration de La Malle au Grenier.

Le Festival aura lieu les 22, 23 et 24 novembre 2019 au Théâtre de Quincy (49 places) et à la salle des fêtes de Massongy. Les organisateurs décideront du lieu de représentation en fonction des besoins de chaque groupe et du public ciblé. Chaque troupe ou groupe proposera des dates de représentations possibles.

La date limite d'inscription est le 30 avril 2019. Tout dossier arrivant après cette date ne sera pas pris en compte. Une fois le choix des spectacles retenus, toutes les troupes et groupes candidats en seront informés et ce, avant le 30 juin 2019.

Indemnités de transport

Les déplacements ne seront remboursés (2 véhicules par troupe) que pour les troupes ayant plus de 50 km par véhicule, de trajet aller-retour à raison de 0,30 € le km. Un seul déplacement par véhicule sera remboursé. Le montant total des frais ne pourra excéder 150 € par troupe.

Repas et hébergement

Le repas du festival est prévu le samedi soir, après le dernier spectacle, pour tous les comédiens, techniciens et metteurs en scène participant au festival. Pour toutes les autres personnes une participation de 10 euros sera demandée. Chaque troupe devra confirmer sa présence avec le nombre de convives avant le 15 octobre 2019.

L'hébergement reste à la charge de chaque troupe.

Critères de sélection

Les troupes qui se portent candidates doivent envoyer leurs dates de représentations à venir accompagnées de 2 invitations (si possible assez rapidement) ou un support DVD de leur

